

- a) Nouvelle rampe d'accès et aménagement paysagiste.
b) Le marché adjugé s'élevait à \$18,000.00.

2. Oui.

a)	M & S Martin Limited, Ottawa	\$18,000
	Roger Prévost Construction Limited, Vanier	\$18,834
	Greenside Construction Management Ltd., Nepean	\$20,769
	Duvon Ottawa Limited, Nepean	\$21,900
	Ottawa G & C Construction, Nepean	\$22,500
	J.D. Construction, Ottawa	\$23,900
	Darvell & Family Limited, Ashton	\$24,132
	J.K.R. Holdings Limited, Ottawa	\$24,580
	Cody Construction, Brockville	\$24,760
	Vie-Bilt General Contractors Inc., Ottawa	\$26,670
	J.R.B. Construction Limited, Ottawa	\$29,021

b) Sans objet.

3. Non. a), b) et c) Sans objet.

4. Oui. On en a tenu compte au moyen de la publication d'annonces.

LA GRÈVE DES POSTIERS DE 1981

Question n° 3024—M. Cossitt:

1. A-t-on mis à pied des employés des postes à cause de la grève du Syndicat canadien des postiers de 1981?

2. Certains de ces employés ont-ils reçu des prestations d'assurance-chômage et, le cas échéant, combien en a-t-il coûté aux contribuables?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société canadienne des postes et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada m'informent comme suit:

1. Aucun employé n'a été mis en disponibilité, conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, à cause de la grève des postiers de 1981: ils ont plutôt été «déclarés inactifs».

2. Les listes mécanographiques de la CEIC montrent que 15,185 employés des postes ont touché en tout \$5,914,601 en prestations d'assurance-chômage pendant la grève de 1981.

Ces chiffres ne comprennent pas nécessairement tous les employés des postes qui ont reçu des prestations d'assurance-chômage pendant la grève, étant donné que les prestataires d'assurance-chômage sont codés d'après leur profession. Par conséquent, les chiffres avancés font abstraction des conducteurs de camions, des secrétaires, des commis et des employés temporaires par exemple, qui ne peuvent pas être différenciés des autres travailleurs en général.

L'ÉTUDE DES MICRO-ONDES

Question n° 3047—M. McKinnon:

1. L'Université Carleton doit-elle effectuer, pour le compte du ministère de la Défense nationale, une étude de \$37,186 sur les changements comportementaux ou neurochimiques produits par les micro-ondes?

2. Le ministère a-t-il effectué des études semblables et, a) sinon, pourquoi, b) le cas échéant, pourquoi n'a-t-on pas utilisé ces résultats?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnement et Services m'informent comme suit:

1. Oui. Le ministère des Approvisionnement et Services a effectivement octroyé à l'Université Carleton, le 17 juin 1981, un contrat d'une valeur estimative de \$37,186 pour une étude des changements comportementaux ou neurochimiques produits par les micro-ondes (radiation non ionisante).

Questions au Feuilleton

2. a) Non. Le ministère de la Défense nationale n'a pas effectué d'étude sur les changements comportementaux ou neurochimiques produits par les micro-ondes. Jusqu'à maintenant, leurs efforts ont porté sur la mesure d'absorption et les effets physiologiques, ce qui, au moment où le programme a été mis sur pied, avait une plus grande priorité que l'étude menée actuellement par l'Université Carleton.

b) Sans objet.

MAAC—LE PROCESSUS DE PLANIFICATION À LONG TERME

Question n° 3050—M. McKenzie:

Au sujet du paragraphe 10.17 du Rapport du vérificateur général de 1980, a-t-on pris des mesures pour corriger l'actuel manque de ressources et l'engagement insuffisant des cadres supérieurs en ce qui concerne le processus de planification à long terme et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Des mesures de rectification ont été prises en vue d'améliorer le processus de planification à long terme aux Affaires des anciens combattants. Voici quelles mesures ont été prises: le recrutement d'un certain nombre d'agents de planification, l'élaboration de processus de planification améliorés, notamment d'un processus de planification stratégique, et la participation des cadres des finances. La base des plans à long terme est maintenant établie, et les plans en sont encore au stade de l'élaboration.

MAAC—LES SYSTÈMES INFORMATIQUES DESTINÉS AUX RÉGIONS

Question n° 3051—M. McKenzie:

Au sujet du paragraphe 10.23 du Rapport du Vérificateur général de 1980, le ministère des Affaires des anciens combattants envisage-t-il de corriger l'actuel manque de services informatiques convenables à l'usage des régions?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Le ministère des Affaires des anciens combattants a arrêté des plans complets de systèmes informatiques destinés aux régions. A ce jour, un réseau de télécommunications et un système d'interrogation, reliés à un ordinateur central à Ottawa, ont été mis en place dans tous les districts et toutes les régions du programme des Services aux anciens combattants.

Un nouveau système informatique a été installé récemment dans la région du Pacifique à l'appui des activités en matière d'allocations aux anciens combattants et d'allocations de guerre pour les civils. On prévoit étendre ce système et d'autres à toutes les régions d'ici la fin de l'année financière 1982-1983.

De nouveaux systèmes sont également en voie d'élaboration en vue d'apporter un soutien aux opérations centrales et locales des dépôts de dossiers. Leur mise en place est prévue pour la première moitié de 1982.